



Communiqué de presse

Nouvelles conventions collectives pour 160 000 employé-es de l'État

Alors que s'achève une vaste ronde de consultations auprès des centaines de syndicats qui leur sont affiliés, les quatre fédérations CSN du secteur public constatent qu'elles obtiennent le mandat de signer leur nouvelle convention collective, en remplacement des décrets odieux de 2005. C'est donc le tiers du Front commun syndical de 475 000 membres qui confirme aujourd'hui les ententes conclues en juin dernier.

Ces conventions collectives prévoient des augmentations salariales de 6 % pouvant atteindre 10,5 %, en fonction de l'inflation et de la progression de l'économie québécoise. Par ailleurs, les salarié-es obtiennent des améliorations à leur régime de retraite tout en en solidifiant les assises. Ces ententes visent les salarié-es des réseaux publics de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que plusieurs organismes gouvernementaux.

Conditions de travail améliorées

Par ailleurs, les fédérations ont négocié des améliorations notables aux conditions de travail dans leurs secteurs respectifs. Par exemple, dans la santé et les services sociaux, des mesures favorisant l'attraction et la rétention du personnel ainsi que la réduction de la surcharge de travail sont mises en place et les clauses liées à la santé et la sécurité du travail sont améliorées. Diverses mesures visant à endiguer la privatisation et la dégradation des services offerts à la population ont également été négociées. En éducation, les employé-es de soutien ont réussi à faire reculer la précarité d'emploi. De leur côté, les enseignantes et les enseignants de cégep obtiennent la création de 430 nouveaux postes dans le réseau collégial.

« Nous sommes satisfaits d'avoir atteint une bonne partie de nos objectifs, a réagi le responsable des négociations à la CSN, Louis Roy. Dans un contexte où les services publics sont attaqués de toutes parts, ici comme ailleurs dans le monde, nous avons réussi, grâce à notre stratégie de négocier en Front commun sur quelques enjeux majeurs pour nos membres, à contrer des reculs normatifs, à retrouver notre droit de négocier, à protéger nos services publics et à améliorer nos conditions de travail. ».

Soulignons que les syndicats CSN de l'Aide juridique sont toujours en négociation. Les discussions suivent leur cours et les syndicats souhaitent parvenir à un bon règlement dans les meilleurs délais.

Une bataille qui se poursuit

La signature des conventions collectives donnera le signal de départ à une série de travaux importants pour les réseaux publics et les gens qui y œuvrent. Les ententes prévoient en effet la poursuite des discussions sur plusieurs enjeux. Au niveau des échelles de salaire, notons les travaux liés au maintien de l'équité salariale, l'application de la relativité salariale et l'étude du cas particulier des ouvriers spécialisés. Dans la santé et les services sociaux, les négociations ont permis de dégager des sommes dédiées à la mise en place de solutions aux problèmes de pénurie de personnel, de surcharge de travail et à la réorganisation du travail. De plus, les parties travailleront rapidement à endiguer les recours croissants au secteur privé et aux agences de personnel.

Dans les cégeps, des travaux seront menés sur les conditions de travail particulières des enseignantes et des enseignants en soins infirmiers et en techniques lourdes de la santé ainsi que sur celles des chargé-es de cours à la formation continue. Chez le personnel de soutien en éducation, syndicats et employeurs rechercheront des solutions pour diminuer les recours à la sous-traitance.

« Que ce soit dans la poursuite de ces travaux ou plus généralement pour la défense de nos services publics, la bataille exemplaire que nous avons menée se poursuivra, assure Louis Roy. Les services publics font partie de notre patrimoine collectif. Nous continuerons de promouvoir des solutions créatives

organismes gouvernementaux, la CSN représente 160 000 employé-es. Ceux-ci unissent leurs forces au sein de la Fédération de la santé et des services sociaux, la Fédération des employées et employés de services publics, la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec ainsi que la Fédération des professionnelles.

Date : 1 octobre 2010

Source : FSSS-CSN, FEESP-CSN, FNEEQ-CSN et FP-CSN

Renseignements:

Jean-Pierre Larche, secteur public CSN (514) 605-0757